



Des prix qui augmentent et une paupérisation des salarié.e.s

Malgré les annonces régulières de Bruno Le Maire, l'inflation se poursuit. La hausse des prix a atteint 4,9 % (dont 11,8 % pour les seuls produits alimentaires) en 2023. Elle induit une perte de pouvoir d'achat chez toutes les salarié.e.s. Au niveau de la fonction publique, la perte de pouvoir d'achat atteint 24 % entre 2000 et aujourd'hui.

Pourquoi ?

L'inflation est amplifiée par les profits : en Europe, 45 % de la hausse des prix est liée aux marges des entreprises (FMI, 2023).

Revalorisation : une année blanche ?

Que ce soit dans la fonction publique ou dans les établissements financiers semi-publics, les négociations salariales patinent : les seules perspectives portées par le gouvernement et employeurs sont le renforcement de la rémunération dite « au mérite » dans le cadre d'une future loi ou des primes limitées, largement insuffisantes et absolument pas à la hauteur de l'engagement des salarié.e.s et de la situation d'inflation actuelle.

10 milliards d'euros de coupes budgétaires

Suite aux annonces récentes du ministre de l'Économie, un décret publié le 22 février 2024 au Journal officiel acte 10 milliards d'euros de coupes budgétaire pour 2024. Au-delà d'une stratégie désastreuse, de mettre en place ces mesures d'austérité qui ne feront qu'aggraver la situation économiques des plus pauvres, une nouvelle fois, les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques seront mises à mal.

L'exigence de la revalorisation de la valeur du point d'indice et des augmentations générales est plus que jamais légitime et sa satisfaction urgente.

Alors le 19 mars, comme dans l'ensemble de la fonction publique, mobilisons-nous, par la participation à toutes les initiatives, y compris par la grève,
Pour

- La revalorisation de la valeur du point d'indice.
- La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires.
- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures.
- La revalorisation des pensions.

fichiers:



[Télécharger tract_19mars2024.pdf](#) (1.23 Mo)

Public: [Luttes 2024](#)

[Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
